



Séance extraordinaire
Du 13 juin 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue à la salle de la maison des jeunes située au 4, rue Principale Ouest, à L'Ascension, le 13 juin 2022, à 21h

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 du Code municipal du Québec les conseillers et conseillères suivants :

Monsieur Jacques Allard	maire
Monsieur Yves Leduc,	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier,	poste no 6

Était aussi présente à cette séance, la directrice générale adjointe par intérim, madame Léonne Bergeron.

En vertu de l'article 157 du Code municipal, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance extraordinaire ne peut être évoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté. L'ordre du jour a été établi séance tenante.

1

RÉSOLUTION 2022-06-160
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Destitution d'une personne cadre
3. Période de questions
4. Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance extraordinaire
Du 13 juin 2022

2

**RÉSOLUTION 2022-06-161
DESTITUTION D'UNE PERSONNE CADRE**

ATTENDU que la présente résolution statue sur le lien d'emploi d'une personne cadre à l'emploi de la Municipalité (ci-après « la Personne visée »), dont tous les membres du conseil municipal connaissent l'identité, mais dont il ne convient pas de nommer vu le caractère public de la présente résolution;

ATTENDU les motifs énoncés à la lettre de destitution, dont tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance préalablement à la présente séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu :

De procéder à la destitution de la Personne visée, effective en date de la présente résolution;

D'autoriser le paiement de toutes sommes dues à la Personne visée conformément aux termes de la lettre de destitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

PÉRIODE DE QUESTIONS

4.

**RÉSOLUTION 2022-06-162
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance extraordinaire
Du 13 juin 2022

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE PAR INTÉRIM

Je soussignée Léonne Bergeron directrice générale adjointe par intérim de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Léonne Bergeron
Directrice générale adjointe par intérim

Jacques Allard,
Maire

Léonne Bergeron
Directrice générale adjointe par intérim

Je soussigné Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Jacques Allard
Maire